

## TRAVAUX, RÉNOVATIONS : LA MARCHE À SUIVRE

Afin de protéger leur habitat, toute destruction de nids est interdite. Ainsi, dès que des travaux ou rénovations sont à réaliser sur une construction, des mesures impératives s'imposent.



Il faut tout d'abord **vérifier systématiquement la présence d'oiseaux et de nids sur le bâtiment avant toute intervention** et ne pas prévoir de travaux tant que les mesures suivantes n'ont pas été prises :

- » constituer un dossier administratif (CERFA n°13614\*01)
  - » prendre contact avec le service eau-biodiversité de la DDT53
  - » se faire accompagner par des organismes compétents en ornithologie ou des associations protectrices de la faune qui aideront à réaliser l'étude du projet et à effectuer les mesures de suivi
- » effectuer les travaux seulement **après réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation, en dehors des périodes de reproduction des espèces concernées**. Les **travaux** sont donc **strictement interdits** entre le **1er avril** et le **30 septembre**.

*En règle générale pour des petits effectifs, des travaux peuvent être autorisés à la bonne période avec une obligation de réinstaller des nids artificiels.*



### QUE DIT LA LOI ?

En France, toutes les espèces d'hirondelles et de martinets sont intégralement protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Il est donc interdit de capturer, mutiler ou d'enlever ces oiseaux, de détruire ou de perturber les sites de nidification et de détenir, transporter ou mettre en vente ces espèces, vivantes ou mortes. L'infraction à cette réglementation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou un emprisonnement de 3 ans.

## DES ESPÈCES MENACÉES

Les populations d'hirondelles et de martinets sont en déclin rapide en France : moins 25 % pour les Hirondelles et moins 46 % pour le martinet noir entre 2001 et 2019 selon le programme STOC du Muséum national d'Histoire naturelle. Les inventaires réalisés par l'association MNE confirment l'ampleur de ce déclin en Mayenne amorcé depuis les années 80 au moins.

Les facteurs naturels ne suffisent pas à expliquer le déclin observé : manque d'insectes, dangers de la migration, prédation.

Sous la pression des activités humaines, la diminution des populations s'explique le plus souvent par :

- » *la raréfaction des insectes, principale ressource alimentaire des oiseaux, due à l'emploi de pesticides et aux pollutions atmosphériques,*
- » *la modification du bâti et la dégradation des sites de nidification par la fermeture des bâtiments agricoles, la rénovation, les ravalements de façades, les nouvelles constructions en murs lisses, le comblement des cavités utiles aux oiseaux ...,*
- » *la destruction volontaire des nids pendant la saison de nidification, notamment à cause des dégâts occasionnés par les fientes des oiseaux,*
- » *la réduction des mares et des flaques qui permettent aux oiseaux de s'approvisionner en boue pour la construction de leur nid.*

# PROTÉGEONS LES HIRONDELLES EN MAYENNE

## CONTACTS UTILES

**Direction Départementale des Territoires de la Mayenne (DDT53)**

Cité administrative - Rue Mac Donald - 53000 LAVAL

[dtd-seb-fnb@mayenne.gouv.fr](mailto:dtd-seb-fnb@mayenne.gouv.fr)

02.43.67.89.70



**Mayenne Nature Environnement**

16 rue Auguste-Renoir - 53950 LOUVERNÉ

[contact@mne53.fr](mailto:contact@mne53.fr) - 02.43.02.97.56



**CPIE Mayenne - Bas Maine**

12 Rue Guimond des Riveries - 53100 MAYENNE

[contact@cpie-mayenne.org](mailto:contact@cpie-mayenne.org) - 02.43.03.79.62



**Office Français de la Biodiversité**

26 rue Lamartine - 53940 SAINT-BERTHEVIN

[sd53@ofb.gouv.fr](mailto:sd53@ofb.gouv.fr) - 02.43.02.97.70

Photos : Wikimedia — Unsplash



**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## HIRONDELLE DES FENÊTRES



J F M A M J J A S O N D

Son dessus noir et son dessous blanc nous permettent facilement de l'identifier dans le ciel urbain. On retrouve l'Hirondelle des fenêtres dans les villages et au cœur des grandes villes.

Elle aime construire son nid en boue dans l'angle des fenêtres (surtout dans le nord-Mayenne) ou sous les avancées de toiture, souvent agglutiné avec ceux d'autres couples. On reconnaît son nid en forme de coupe close composée de centaines de boulettes de mortier, avec une ouverture latérale étroite.

En mai, elle y pond de 3 à 4 œufs qu'elle couvera avec son partenaire pendant 2 semaines. Les oisillons seront élevés pendant 1 mois puis, le couple entreprendra une nouvelle nichée en août.

## HIRONDELLE RUSTIQUE



J F M A M J J A S O N D

### Période de présence / reproduction, interdiction de travaux

Reconnaissable par sa silhouette et ses couleurs, l'Hirondelle rustique est une habituée de nos campagnes. Elle tient compagnie à l'Homme en s'installant dans les bâtiments fermiers qui lui apportent chaleur et insectes en abondance. Elle peut même venir nicher dans nos garages.

Elle construit son nid en forme de demi-coupe, assemblage de boue et de brins d'herbes, contre un mur intérieur ou une poutre. À l'inverse de sa cousine des villes, l'Hirondelle rustique elle, n'installe jamais son nid près de couples voisins.

Au printemps, elle y pond 3 à 5 œufs et les couve pendant 2 semaines. Le couple élève les jeunes pendant 3 semaines et à l'issue de cette période, une nouvelle nichée peut être entreprise.

## MARTINET NOIR



J F M A M J J A S O N D

Le martinet noir est l'oiseau que l'on voit passer à toute vitesse entre les immeubles. C'est un chasseur hors-pair et un excellent planeur qui passe 10 mois sur 12 dans les airs et qui peut dépasser les 150 km/h en vol. Bien qu'on le confonde souvent avec l'hirondelle, le martinet ne fait pas partie de sa famille ; il reste néanmoins un oiseau migrateur que l'on a l'habitude de côtoyer.

Il vit aussi bien en ville qu'en campagne. Le martinet ne construit pas de nid mais s'installe dans une cavité murale souvent juste sous la toiture, toujours à plus de 5 m de hauteur.

La femelle pond entre 2 et 3 œufs qu'elle couve pendant une 20<sup>aine</sup> de jours, puis le couple élève la nichée pendant environ 40 jours.

## PROTÉGER ET COHABITER

Les individus ayant survécu à la migration et à l'hivernage sur le continent africain (environ 50 % des adultes) reviennent nicher sur leur lieu de naissance. Il est alors impératif de protéger et maintenir les nids en place. Leur présence peut cependant occasionner certaines nuisances (notamment dûes à leurs déjections).

### Quelques conseils :

» aménager les façades en plaçant une planchette en bois ou des bâches en tissu sous le nid pour éviter les fientes

Les bâtiments modernes offrent peu d'opportunités pour accrocher un nid (peu d'avant-toits, crépi lisse, façades de verre) :

» favoriser les éléments constructifs et les matériaux facilitant l'accroche lors des constructions ou des rénovations

Le nid est construit par agrégation de boulettes de boue, ce mortier lui est indispensable :

» Limiter l'imperméabilisation des surfaces, conserver des points d'eau qui fourniront le matériau nécessaire et permettront d'attirer les insectes pour l'alimentation des oiseaux.

Si les nids sont détériorés :

» poser des nids artificiels sur ou à l'intérieur des bâtiments favorables selon l'espèce. Demander conseil aux associations de protection de la nature.

## LA MIGRATION

Exclusivement insectivores (25 000 insectes par mois et par individu), les hirondelles et martinets ne peuvent survivre à l'hiver de nos régions. Ils sont donc contraints de migrer à l'approche de la saison froide pour rejoindre leurs quartiers d'hivernages, s'étendant du sud du Sahara jusqu'à l'Afrique du Sud.

Le martinet noir est le premier à partir, vers fin juillet, suivi par les hirondelles courant septembre. Ils parcourent ainsi en moyenne entre 5 000 et 7 000 km chaque hiver pour atteindre leur destination !

